CHARTE D'ENGAGEMENT POUR L'ACCESSIBILITÉ

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

BIEN DANS SON JOB

L'accessibilité, une condition pour permettre à chacun de construire son parcours professionnel.

Version : novembre 2026

---

1. Notre engagement

Chez Bien dans son job, nous considérons que chaque personne doit pouvoir accéder à un accompagnement professionnel adapté à sa situation, ses besoins et ses possibilités.

Nous nous engageons à favoriser l'accès à nos prestations de bilan de compétences, de coaching et de formation aux personnes en situation de handicap, quelles que soient les particularités de leur situation.

Notre approche repose sur trois principes :

- **L'écoute et la prise en compte de la singularité :** chaque situation est différente et nécessite une attention particulière.
- **L'adaptation :** les modalités d'accueil, les outils, les supports et le déroulement de l'accompagnement peuvent être ajustés en fonction des besoins identifiés.
- **La coopération :** lorsque cela est nécessaire, nous mobilisons des partenaires spécialisés afin de rechercher les solutions de compensation les plus pertinentes.

Nous veillons à garantir un accompagnement respectueux de la personne, de son autonomie, de sa dignité et de la confidentialité des informations communiquées.

2. Les personnes concernées

Notre démarche d'accessibilité concerne toutes les personnes susceptibles de rencontrer des difficultés dans l'accès ou le déroulement d'une prestation, notamment en raison :

- D'un handicap moteur ou de difficultés de mobilité ;
- D'une déficience visuelle ;
- D'une déficience auditive ;
- D'un handicap psychique ;
- D'un handicap mental ou cognitif ;
- De troubles neurodéveloppementaux (DYS, TDAH, TSA…) ;
- D'une maladie chronique invalidante ;
- D'un handicap temporaire ou d'une situation de santé nécessitant des adaptations particulières.

Cette liste n'est pas exhaustive.

La reconnaissance administrative d'un handicap (RQTH, AAH, notification MDPH…) n'est pas une condition préalable pour échanger sur un besoin d'adaptation.

3. L'identification des besoins et l'analyse de la situation

Dès le premier contact, nous proposons à chaque bénéficiaire de nous signaler, s'il le souhaite, toute difficulté susceptible d'avoir une incidence sur le déroulement de sa prestation.

Un échange individuel permet d'identifier :

- Les éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre de l'accompagnement ;
- Les besoins spécifiques en matière de communication et d'accessibilité ;
- Les adaptations pédagogiques ou organisationnelles nécessaires ;
- Les éventuels besoins en matériel ou en assistance technique ;
- Les contraintes liées à l'environnement et aux modalités de réalisation de la prestation.

Cette analyse est réalisée avec le bénéficiaire, dans une démarche de co-construction.

Elle permet de déterminer les adaptations envisageables et de vérifier leur faisabilité avant le démarrage de l'accompagnement.

Aucune information médicale détaillée n'est demandée lorsqu'elle n'est pas nécessaire à l'identification des besoins de compensation.

4. Les adaptations possibles

En fonction des besoins identifiés et des possibilités de mise en œuvre, Bien dans son job peut proposer différents aménagements.

Adaptations organisationnelles

- Ajustement des horaires et du rythme des rendez-vous ;
- Fractionnement des séances et adaptation de leur durée ;

- Augmentation des temps de pause ;
- Aménagement du calendrier de la prestation ;
- Adaptation des modalités de suivi.

Adaptations pédagogiques et méthodologiques

- Adaptation des supports et des documents transmis ;
- Transmission de documents dans des formats facilitant leur lecture ;
- Reformulation des consignes et des informations ;
- Utilisation de supports visuels ou audio complémentaires ;
- Adaptation des exercices et des modalités de travail ;
- Mise à disposition de ressources complémentaires ;
- Prise en compte des besoins spécifiques de mémorisation, de concentration ou de compréhension.

Adaptations techniques et numériques

- Possibilité de réaliser les séances à distance lorsque cette modalité est adaptée ;
- Adaptation des outils numériques utilisés ;
- Recours à des fonctionnalités d'accessibilité disponibles ;
- Recherche de solutions techniques spécifiques en fonction des besoins identifiés.

Adaptations de l'environnement

- Recherche d'un lieu adapté aux contraintes de mobilité ;
- Vérification des conditions d'accès aux locaux avant la prestation ;
- Étude de solutions alternatives lorsque les conditions d'accueil habituelles ne sont pas adaptées.

Ces adaptations sont définies individuellement. Elles font l'objet d'un échange avec le bénéficiaire et, lorsque cela est pertinent, d'un suivi pendant la prestation.

5. L'accompagnement et le suivi du bénéficiaire

Tout au long de la prestation, nous veillons à ce que les adaptations retenues restent pertinentes et répondent aux besoins du bénéficiaire.

Nous nous engageons à :

- Vérifier que les conditions d'accueil et de déroulement sont adaptées ;
- Faire régulièrement le point sur les difficultés éventuellement rencontrées ;
- Ajuster les modalités d'accompagnement si nécessaire ;
- Être attentifs aux risques de découragement ou de rupture de parcours ;
- Rechercher des solutions alternatives lorsque les adaptations initiales ne sont pas suffisantes.

Le bénéficiaire reste acteur des décisions concernant son accompagnement.

Toute modification significative des modalités de réalisation est discutée avec lui.

6. Le recours à un réseau de partenaires spécialisés

Lorsque la situation nécessite une expertise ou des moyens complémentaires, Bien dans son job peut solliciter des partenaires spécialisés afin de rechercher des solutions adaptées.

Notre réseau de ressources comprend notamment :

- **AGEFIPH :** aides et accompagnement pour l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap dans le secteur privé.
- **Ressource Handicap Formation (RHF) :** appui à l'analyse des besoins et à la recherche de solutions de compensation dans les parcours de formation.
- **FIPHFP :** ressources et aides concernant les personnes en situation de handicap dans la fonction publique.
- **MDPH / MDA :** information, accès aux droits et orientation.
- **Cap emploi :** accompagnement vers et dans l'emploi.
- **Associations et structures spécialisées :** ressources concernant les déficiences visuelles, auditives, les troubles DYS et les autres situations de handicap.
- **OPCO :** information sur les possibilités de financement des adaptations, selon les dispositifs applicables.

Ces partenaires peuvent être mobilisés en fonction des besoins et avec l'accord du bénéficiaire.

Lorsque les moyens nécessaires dépassent nos possibilités d'intervention, nous privilégions une orientation vers les interlocuteurs compétents plutôt que de proposer un accompagnement inadapté.

7. La confidentialité et le respect de la personne

Les informations communiquées dans le cadre de l'identification des besoins spécifiques sont traitées avec discrétion et confidentialité.

Bien dans son job s'engage à :

- Respecter le choix du bénéficiaire de communiquer ou non sur sa situation ;
- Ne recueillir que les informations utiles à l'adaptation de la prestation ;
- Ne transmettre aucune information à un partenaire sans l'accord préalable de la personne ;
- Préserver la confidentialité des échanges et des documents ;
- Respecter le consentement et l'autonomie du bénéficiaire.

8. Le référent handicap

Le référent handicap est l'interlocuteur privilégié pour toute question relative à l'accessibilité et aux adaptations des prestations.

Il assure notamment les missions suivantes :

- Accueillir et écouter les personnes ayant des besoins spécifiques ;
- Identifier les besoins de compensation ;
- Rechercher les adaptations possibles ;
- Mobiliser les partenaires et ressources spécialisés ;
- Assurer le suivi des aménagements proposés ;
- Actualiser les connaissances et les ressources relatives au handicap ;
- Participer à l'amélioration continue de la démarche d'accessibilité.

Référente handicap : Delphine Delaunois

Organisme : Bien dans son job

Téléphone : 0476543959

E-mail : contact@biendanssonjob.fr

9. Une démarche d'amélioration continue

L'accessibilité constitue une démarche évolutive qui nécessite une actualisation régulière des connaissances, des ressources et des pratiques.

Bien dans son job s'engage à :

- Réaliser une veille régulière sur les évolutions réglementaires et les dispositifs liés au handicap ;
- Actualiser son annuaire de partenaires et de personnes ressources ;
- Développer les compétences du référent handicap ;
- Identifier les ressources pédagogiques et techniques facilitant l'accessibilité ;
- Capitaliser les adaptations mises en œuvre ;
- Prendre en compte les retours des bénéficiaires afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de notre engagement qualité et de notre volonté de proposer des prestations accessibles, adaptées et respectueuses des besoins de chacun.

---

10. Comment nous contacter ?

Vous pensez que votre situation nécessite une adaptation particulière de votre accompagnement ?

Vous pouvez contacter directement Bien dans son job avant le démarrage de votre prestation ou à tout moment de votre parcours.

Nous prendrons le temps d'échanger avec vous afin d'identifier vos besoins et de rechercher ensemble les solutions les plus adaptées.

BIEN DANS SON JOB

Un accompagnement professionnel qui prend en compte la personne dans sa singularité.

Site internet : https://www.biendanssonjob.fr

Document de référence : Charte d'engagement pour l'accessibilité – Bien dans son job

Version 1 – Novembre 2026

Document révisable en fonction des évolutions réglementaires, des ressources disponibles et des retours d'expérience.